# Règlement

# Concours vidéo « Réalise ton monde »

**Pointe à Pitre, le jeudi 3 novembre 2016**

## 1 Concours

1-1 Fest Events Logistics lance le concours vidéo « Réalise ton monde » dans le cadre du Festival Régional et International de Cinéma de Guadeloupe (FEMI) à partir du site festeventslogistics.com.

1-2 La participation se fait en grâce au dossier de candidature à télécharger directement sur le site et n'implique aucun frais pour les participants.

1-3 Le concours se tiendra du 18 novembre 2016 au 20 janvier 2017 minuit heure locale.

## 2. Participation

2-1 En prenant part au concours, le participant accepte les termes et conditions suivants et l'application de la loi française.

2-2 Le concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement scolaire ou centre de formation au moment de sa participation au concours.

La participation peut être individuelle ou en tant que membre d'une équipe. Dans le cas d'une participation en équipe, l'équipe doit nommer un représentant.

2-3 Les participants de moins de 18 ans doivent obtenir au préalable le consentement de leurs parents ou tuteur légal.

2-4 Les participants lisent et acceptent les Termes et conditions et donnent leur assentiment à la publication et diffusion de leur vidéo sur les différents supports de promotion de l'opération ainsi que sur les réseaux sociaux et you tube.

2-5 Pour participer au concours le participant ou le représentant de l'équipe doit remplir le formulaire d'inscription qui se trouve sur le site www.festeventslogistics.com et l'envoyer ainsi que la vidéo produite de 3 minutes à l'adresse mail suivante : **concoursvideo@festeventslogistics.com** (via we transfer). Les coordonnées suivantes : nom, adresse courriel, numéro de téléphone, adresse, le nom et adresse de leur école doivent impérativement figurer dans le dossier.

2-6 La participation au concours vidéo et la chance de gagner ne sont pas subordonnées à l'achat de biens et services.

## 3. Mise en œuvre et réalisation

3-1 Le participant au concours vidéo doit produire dans la période s'étendant du 11 novembre 2016 au 20 janvier 2017, une vidéo sur le thème du « La non-violence en images » et la mettre à disposition des membres du jury par mail concoursvideo@festeventslogistics.com

De plus, le participant doit aussi mettre à la disposition du jury ses coordonnées et avoir accepté les Termes et conditions.

3-2 Les organisateurs de ce concours se réserve le droit de supprimer les candidatures des participants dont les vidéos : - Dépassent la durée de 3 minutes, vidéo de nature illégale, diffamatoire ou inappropriée.

3-3 3 participants seront nominés par catégorie : Prix Lycée, Prix Collège, Prix Fore, Prix du Public. Ils seront avisés de leur nomination par mail .

La remise des prix aura lieu le samedi 4 février 2017 à la Médiathèque du Lamentin ainsi que la conférence-débat.

## 4° Les Prix

### « Prix Lycée »

Trophée « Prix lycée » concours vidéo réalise ton monde

Lot : Matériel audio-visuel (valeur 500 euros)

### « Prix collège »

Trophée « Prix collège » concours vidéo réalise ton monde

Lot : Matériel audio-visuel (valeur 500 euros)

### « Prix du Public »

Trophée « Prix du public » concours vidéo réalise ton monde

Lot : Matériel audio-visuel (valeur 300 euros)

### « Prix Fondation FORE »

Trophée « Prix Fondation FORE » concours vidéo réalise ton monde

Lot : Matériel audio-visuel (valeur 500 euros)

## 4. Droits d'auteur

**4-1** Les participants cèdent à **FEST EVENTS LOGISTICS,** sans limitation dans le temps mais limité au concours pour ce qui est du contenu, les droits d'exploitation pour l'ensemble des modes d'exploitation connus et inconnus, en vue de leur participation au concours.

Sont notamment inclus le droit de reproduction, de diffusion et de mise en ligne sur internet. La cession des droits d'exploitation ne fait l'objet d'aucune rémunération.

4-2 Les participants certifient que les vidéos envoyées ne sont pas soumises aux droits de tiers, en particulier droits d'auteur, autres droits de production de prestations ou droits de privé et qu'ils sont en droit de disposer librement de l'image et du texte. Ils dégagent à titre préventif FEST EVENTS LOGISTICS de toute réclamation de tiers reposant sur l'inexactitude de l'assertion ci-dessus.

## 5. Responsabilité

5-1 FEST EVENTS LOGISTICS décline toute responsabilité en cas de perte ou de non-exhaustivité des données transmises, sauf si la perte ou la non-exhaustivité découlent d'un comportement délibéré ou d'une négligence grossière de la part de FEST EVENTS LOGISTICS et de ses collaborateurs. Ceci vaut également pour la mise à disposition par des tiers d'informations basées sur des erreurs techniques lors de la transmission des données et/ou en cas d'accès non autorisé.

## 6. Protection des données

6-1 FEST EVENTS LOGISTICS respectera les dispositions légales en matière de protection des données.

6-2 Les participants acceptent que FEST EVENTS LOGISTICS enregistre, traite et transmettre les données qu'ils ont remises en vue du déroulement du concours, dans la mesure où ces procédures sont nécessaire et appropriées au déroulement du concours.

6-3 Les données ne seront pas remises à des tiers pour d'autres fins.

6-4 les participants peuvent à tout moment annuler leur participation ainsi que l'autorisation d'enregistrer.

## 7. Exclusion du concours

7-1  Seront exclues les personnes qui feraient de fausses déclarations dans leurs données personnelles, déposeraient des contenus illégaux ou contraires aux conditions de participation.

## 8. Arrêt prématuré du concours

8-1 FEST EVENTS LOGISTICS signale que  la disponibilité et le déroulement du concours ne sauraient être garantis. Le concours pourra être arrêté ou annulé en raison de contraintes et évènements extérieurs ; les participants ne pourront faire aucune réclamation vis-à-vis de FEST EVENTS LOGISTICS. Pourront faire partie de ces contraintes : Des problèmes organisationnels ou techniques (p. ex. virus dans le système informatique, manipulation ou erreur matérielle et/ou logicielle).

8-2 FEST EVENTS LOGISTICS est autorisé à interrompre l e concours à tout moment, sans avis préalable et sans indication de causes.

## 9. Disposition finales

9.1 La voie judiciaire est exclue pour ce qui concerne le processus de détermination des gagnants et son résultat.

9.2 Le déroulement du concours et les relations juridiques liant les personnes participant au concours sont régis exclusivement par les lois françaises, et ce, quel que soit le lieu à partir duquel un participant prend part au concours en Guadeloupe.

9.3 Dans le cas où certaines dispositions des présentes conditions de participation seraient ou deviendraient caduques ou inapplicables, la validité des autres conditions n’en serait pas affectée.